United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2010
INTERNATIONAL YEAR
for the RAPPROCHEMENT of CULTURES
ANNÉE INTERNATIONALE
du RAPPROCHEMENT des CULTURES

PLAN D'ACTION
pour
2010, Année internationale du rapprochement des cultures

1. Introduction

Si le monde apparait comme de plus en plus interconnecté et interdépendant dans tous les domaines de l'activité humaine et à l'échelle planétaire, les relations entre peuples, nations et cultures n'en ont pas été renforcées pour autant. En effet, ces dernières années, l'incompréhension et la méfiance semblent plutôt s'être accrus. La constatation d'un sentiment de vulnérabilité s'est généralisée et la nécessité d'inventer de nouvelles modalités afin de préserver la paix à l'échelle nationale et internationale est devenue incontournable.

Prenant la mesure de cette urgence, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2010 *Année internationale du rapprochement des cultures* et a désigné l'UNESCO pour jouer le rôle de chef de file dans la célébration de cette Année, mettant à profit une expérience précieuse de plus de soixante ans en faveur « de la connaissance et de la compréhension mutuelle des nations ». Ce faisant, l'Assemblée générale reconnaît le travail pionnier de longue haleine de l'UNESCO qui, attachée à sa mission fondamentale, a toujours cherché à « développer et multiplier les relations entre les peuples en vue de mieux se comprendre … ».

Dans le cadre de ce mandat de l'UNESCO, l'Année 2010 constitue à la fois l'aboutissement de la Décennie de la culture de la paix (2001-2010) et le point de départ d'une nouvelle stratégie. Dans un contexte international mouvementé, l'UNESCO accorde une importance accrue à cette thématique placée au premier plan des objectifs de sa Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 : « la promotion de la diversité culturelle et celle de son corollaire, le dialogue, constitue l'un des enjeux contemporains les plus pressants et se trouve au cœur de l'avantage comparatif de l'Organisation », à savoir reconnaître la grande diversité des cultures du monde et les liens qui les unissent.

2. Objectifs de l'Année 2010

L'objectif majeur de l'Année 2010 sera de démontrer les effets bénéfiques de la diversité culturelle en reconnaissant l'importance des échanges entre cultures et les liens qui ont pu être tissés depuis l'aube de l'humanité. Parce que les cultures englobent non seulement les arts et les lettres, mais aussi les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances, la protection et la promotion de leur riche diversité nous invitent à relever de nouveaux défis, à l'échelon local, national, régional et international. Il s'agit d'intégrer les principes du dialogue et de la connaissance réciproque dans toute politique, notamment les politiques de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication, dans l'espoir de corriger les représentations, valeurs et stéréotypes culturels erronés et de démontrer que la diversité constitue un enrichissement pour l'humanité.

3. Stratégie de l'Année 2010

Le Directeur général a consulté par lettre circulaire les États membres ainsi que les organismes partenaires afin de recueillir leurs commentaires et propositions d'activités pour célébrer l'Année 2010. À partir de l'analyse de leurs réponses, quatre grands axes se sont dégagés, constituant l'esquisse d'un Plan d'action, soumise au Conseil exécutif, lors de sa 182e session et à la Conférence générale, à sa 35e session. Il s'agit de : i) promouvoir une connaissance mutuelle de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse ; ii) construire un cadre de valeurs communes ; iii) renforcer l'éducation de qualité et le développement de compétences interculturelles ; et iv) favoriser le dialogue au service du développement durable. Par ailleurs, il a été reconnu que le succès de l'Année 2010 dépendait largement de la reconnaissance du principe cardinal de l'égale dignité des cultures, du respect mutuel et du renforcement de la coopération pour une paix durable.

3.1. Promouvoir une connaissance mutuelle de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse

Tout dialogue exige une connaissance élémentaire d'« autrui », entre autres son histoire, sa langue, son patrimoine et sa religion. L'Année internationale s'attachera à encourager la sensibilisation à l'histoire des civilisations et à mettre en avant tout processus qui a fait progresser le dialogue interculturel et le rapprochement entre les cultures, en s'adressant tout particulièrement aux jeunes.

Parallèlement, l'action qui sera menée à cet égard durant l'Année internationale pourra se concentrer sur la reconnaissance du rôle des langues, de la diversité linguistique, du multilinguisme et de la traduction, en tant que vecteurs essentiels non seulement de l'accès à l'information et au savoir mais aussi de la promotion du dialogue interculturel.

Dans ce même esprit, le patrimoine culturel, bien commun de l'humanité, doit être préservé pour les générations futures en tant que témoignage de l'expérience et des aspirations humaines, afin de nourrir la créativité dans toute sa diversité et d'inspirer un véritable dialogue entre les cultures. C'est pourquoi d'ailleurs, il devient souvent la première cible en cas de conflits. Pour autant, le patrimoine peut devenir un élément fédérateur permettant de prendre conscience des racines communes des cultures et des influences réciproques qu'elles ont exercées. L'Année internationale pourra souligner l'importance du patrimoine commun, matériel et immatériel, en s'appuyant sur les diverses conventions sur la sauvegarde du patrimoine, notamment celles de 1972 et 2003 dont l'UNESCO a la charge.
L'Année internationale peut également favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle par le biais de la créativité et des arts et apporter une nouvelle dynamique aux actions de sensibilisation à toutes les expressions culturelles, notamment par le biais des médias, des NTIC ainsi que des musées et fondations.

Un objectif majeur du dialogue interculturel dont le dialogue interreligieux fait partie, est de promouvoir le dialogue sur le fait religieux entre les communautés et les chefs de file de différentes religions et confessions en vue de renforcer la connaissance mutuelle de leurs traditions spirituelles et des valeurs qui les sous-tendent, aidant ainsi croyants et non croyants à mieux se comprendre et à se respecter.

3.2. Construire un cadre de valeurs communes

Le dialogue interculturel est un processus qui exige, outre la mise en valeur de la diversité culturelle, la reconnaissance de valeurs communes. Ce sont des valeurs telles que la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités - dont la Déclaration du Millénaire a réaffirmé la valeur « éternelle et universelle ». Ces valeurs fondamentales sont attachées à l'idéal de tolérance qui implique le respect de l'autre, quelles

que soient ses croyances, sa culture ou sa langue. D'autres valeurs universelles importantes sont le respect et la défense de la diversité culturelle, l'attachement à la paix, à la non-violence et à des pratiques pacifiques, l'autonomisation des femmes, le respect de la dignité humaine et le respect des droits de l'homme. A cet égard, l'importance des lieux publics et d'événements spécifiques tels que les festivals culturels, les rassemblements religieux ou les manifestations sportives, doit être mise en avant pendant l'Année internationale, dans la mesure où ces lieux et événements offrent une enceinte privilégiée pour une interaction culturelle bénéfique à tous.

Dans ce contexte, il faut souligner le rôle crucial que jouent les médias, particulièrement dans des pays ou régions déchirés par des conflits notamment intercommunautaires.

3.3. Renforcer l'éducation de qualité et le développement de compétences interculturelles

L'éducation de qualité doit être fondée avant tout sur le respect des droits de l'homme, tels qu'ils sont consacrés par la Déclaration universelle et doit doter l'apprenant non seulement de connaissances et de valeurs qui lui permettront de comprendre l'autre, mais aussi de compétences spécifiques propices à l'ouverture et à l'appréciation de la diversité culturelle. Ces éléments passent par la révision du contenu des manuels scolaires et des livres d'histoire, des matériels didactiques et des programmes scolaires nationaux, en tenant compte de la diversité des modes d'apprentissage et des expériences de vie, des cultures et des langues. De même, le rôle de l'enseignant dans l'interprétation des manuels scolaires et dans l'élaboration de matériels pédagogiques qui incitent et préparent les jeunes au dialogue et leur apprenne à faire preuve d'esprit critique, doit faire l'objet de la plus grande attention. Les chaires UNESCO et le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, tout particulièrement devraient se pencher sur l'acquisition de nouvelles compétences interculturelles, dans le cadre du renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

3.4. Favoriser le dialogue au service du développement durable

Par ailleurs, de nouveaux espaces de dialogue sont offerts aujourd'hui par les sciences - qu'il s'agisse de la science moderne ou des sciences traditionnelles -, l'objectif étant de trouver des moyens d'assurer la reconnaissance des savoirs qui contribuent au développement durable et de modes alternatifs de développement dans les domaines environnemental et agronomique. En partant des questions environnementales mondiales, on pourra aussi encourager le dialogue sur le développement durable et sur les mesures à prendre pour faire face aux conséquences des changements climatiques et du partage des ressources en eau.

Dans un contexte international en évolution, la nécessité d'organiser et de gérer le pluralisme culturel à tous les niveaux et de manière démocratique reste une étape essentielle et indispensable à franchir si l'on veut parvenir à une paix durable. Ainsi, il est nécessaire de multiplier les plates-formes d'échange et de recenser les pratiques innovantes propices au pluralisme culturel aux niveaux local, national et régional. La sensibilisation aux expressions culturelles des minorités, des migrants, des peuples autochtones et d'autres groupes défavorisés et exclus, aux fins d'encourager le respect et la compréhension mutuelle en vue d'une cohésion sociale, sera donc une composante importante de l'Année internationale.
Enfin, le dialogue et le rapprochement doivent être engagés aussi bien entre les cultures qu'au sein de chacune d'entre elles, en vue de jeter les bases d'une coexistence harmonieuse. A cet égard, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014) pour laquelle l'UNESCO a été désignée chef de file du Système des Nations Unies, constitue un excellent cadre. Par l'intégration des principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les systèmes éducatifs,

cette Décennie vise à l'acquisition des connaissances, des compétences et des valeurs culturelles nécessaires à un avenir pacifique et durable.

4. Modalités de mise en œuvre

Pour que l'Année 2010 soit porteuse d'un véritable rapprochement des cultures, il faudra : i) mobiliser non seulement les États mais également la société civile dans son ensemble afin d'atteindre ceux qui se sentent mais aussi ceux qui ne se sentent pas concernés ; ii) adopter une approche holistique intégrant celles des autres institutions du Système des Nations Unies, des Etats et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ; iii) mettre à profit les acquis précieux de l'UNESCO dans le domaine du dialogue interculturel, avec un accent particulier sur les jeunes et sur la question de genres ; iv) promouvoir des exemples positifs ainsi que des projets originaux, notamment à l'occasion d'événements de l'actualité politique, culturelle et sportive, au niveau national, régional et international ; v) mettre à profit également les Journées mondiales/internationales des Nations Unies liées à cette thématique, notamment celles pour lesquelles l'UNESCO a été désignée chef de file ; vi) revitaliser les Accords de coopération signés entre l'UNESCO et différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales, dans une approche interdisciplinaire, et inter-agence ; vii) mobiliser des fonds extrabudgétaires destinés à financer des projets pertinents.

Un bon nombre d'actions concrètes (environ 300) sont déjà envisagées par des États membres, par divers partenaires internationaux ou locaux, ainsi que par le Secrétariat. L'ensemble des réponses reçues ainsi que les nouvelles propositions soumises tout au long de l'Année 2010 seront consultables sur le site Web de l'UNESCO (www.unesco.org/culture/dialogue). Les types d'activités qui se profilent sont :

(a) la multiplication des opportunités de recherches, de rencontres et de débats publics et l'élargissement des espaces de médiation interculturelle, sous forme d'expositions illustrant les échanges et les transferts de cultures ainsi que de foires et festivals en utilisant entre autres des lieux tels que les musées, les galeries et les fondations, et en faisant appel aux nouvelles technologies, notamment en faveur de la diversité linguistique et de la traduction ;

(b) la promotion du rôle de la créativité, en tant que ressort fondamental de l'innovation, en insistant tantôt sur les spécificités, tantôt sur les similitudes des sociétés. À cet égard, la promotion d'une vision intégrée du patrimoine culturel sous tous ses aspects : porteur d'histoire et d'identité à conserver, ressource et moteur de développement durable, outil de dialogue interculturel - lequel inclut le dialogue interreligieux - , doit être mise en valeur.

(c) l'amélioration de l'accès à l'éducation formelle et non formelle, avec un accent particulier sur l'éducation de qualité pour tous, l'éducation aux droits de l'homme, à la diversité culturelle, au genre, à l'intégration des groupes marginalisés ainsi qu'au renforcement de la coopération interuniversitaire Sud-Sud et Nord-Sud/Sud, notamment à travers la création de pôles d'excellence et d'innovation.

(d) la contribution des médias et des nouvelles technologies de communication et d'information pour changer la perception des différentes cultures et religions par, entre autres, la promotion d'un dialogue sur Internet où plusieurs expressions culturelles et linguistiques peuvent être mises en circulation et partagées ; ou encore la coproduction, favorisant le dialogue entre professionnels des médias venant de différentes cultures, particulièrement sur des sujets sensibles.

(e) la reconnaissance et le respect des savoirs, y compris des savoirs traditionnels et ceux des peuples autochtones, pour contribuer au développement durable ; la promotion des droits de l'homme, de la philosophie et du dialogue interculturel avec un accent particulier sur la lutte contre le racisme et la discrimination ainsi que sur la culture de la paix et de la démocratie.

5. Partenaires

En vue d'assurer une large visibilité et le plus grand impact possible de l'Année 2010, à l'échelon local, national, régional et international, l'UNESCO va resserrer la coopération avec ses partenaires : les Commissions nationales des Etats membres pour l'UNESCO, les agences du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les Ambassadeurs de bonne volonté et les Artistes pour la paix, les chaires UNESCO et les écoles associées, les clubs et centres UNESCO, les parlementaires, les élus locaux, le monde de la culture, des sciences, de l'éducation et des médias, les leaders religieux et autres leaders d'opinion ainsi que les organisations de jeunesse.

6. Contacts

- Point focal pour l'Année 2010 au sein de l'UNESCO :
Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel
Directrice : Katérina Stenou (tél. +33.1 45.68.43.03)

- Informations sur la présentation de projets, le logo et le site web :
Sasha Rubel (tél. +33.1 45.68.46.06, mél. s.rubel@unesco.org)
Susanne Martin-Siegfried (tél. +33.1 45.68.42.75,
mél. s.martin-siegfried@unesco.org)

- Site web de l'Année 2010 : www.unesco.org/culture

(CLT/CPD, 8/01/2010)